

Foire aux questions sur le Recueil des actions par les collectivités

Sommaire :

1. Qui remplit ?
2. Quelles sont les actions à inscrire dans le tableur ?
3. Questions sur l'utilisation du tableur
4. Synthèses des questionnaires, les suites

1. Qui remplit ?

Quelles sont les collectivités qui sont destinataires du questionnaire ?

- La Région, Les Départements, Les EPCI et les intercommunalités porteuses de CRTE.
- Les Communes peuvent également être sollicitées par les EPCI (de préférence les communes d'une taille supérieure à 15 000 habitants).

Est-il attendu qu'une collectivité saisisse les actions qu'elle mène elle-même, en maîtrise d'ouvrage ou qu'elle saisisse aussi toutes les actions dont elle a connaissance sur son territoire ? Autrement dit, un EPCI ne doit-il indiquer que les actions sous maîtrise d'ouvrage EPCI ou également celles que mènent ses communes ? D'autres acteurs ?

- L'objectif du questionnaire est d'alimenter le diagnostic régional de la façon la plus complète possible. Il s'agit d'avoir une vision précise des actions réalisées depuis 2019, de celles en cours de réalisation ou contractualisées d'ici 2024, mais aussi de recueillir l'appréciation qualitative du niveau d'effort existant par levier.
- La finalité du questionnaire est d'identifier « le point de départ » des territoires en 2024 par rapport aux objectifs à atteindre en 2030.
- En conséquence, les questionnaires permettront aux groupes de travail thématiques qui seront mis en place dans le cadre de la COP d'adapter leurs choix de chantiers prioritaires et leurs pistes de travaux en fonction des besoins et ambitions des collectivités territoriales.

Nous préconisons les éléments suivants en fonction des types de collectivité :

- dans le cas d'un EPCI coordinateur de la transition énergétique, porteur d'un PCAET, la collectivité est invitée à saisir l'ensemble des actions qu'elle coordonne, y compris celles sous la responsabilité d'autres acteurs du territoire (Chambres consulaires, Syndicats de déchets...)
- dans le cas d'un EPCI (hors des actions PCAET), la collectivité est invitée à saisir les actions dans son champ de compétence. Elle peut, si elle le juge utile, inviter les communes de son territoire à saisir également des actions dans le questionnaire dédié aux communes téléchargeable sur le site Internet de la DREAL Occitanie

https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/territorialisation-de-la-planification-ecologique-a26570.html#H_La-concertation-territoriale

- dans le cas d'un PETR, la collectivité est invitée à saisir les actions dans son champ de compétence. Par exemple, pour un PAT en cours d'élaboration porté par le PETR, le PETR doit le saisir et l'EPCI ne doit le citer que s'il rentre dans le cadre du PCAET (Les doublons seront pris en compte dans l'analyse qui sera rendu).

- dans le cas d'un CRTE, la collectivité porteuse du contrat est invitée à saisir toutes les actions contractualisées.

Vous avez indiqué qu'il fallait se concentrer uniquement sur le champ de compétence de l'EPCI ? Qui s'occupe des actions liées à l'industrie, à l'agriculture, etc.?

- L'onglet « Recueil des actions » concerne uniquement les actions qui peuvent être mises en œuvre par les collectivités.
- L'onglet Diagnostic demande l'avis de la Collectivité sur chacun des leviers, à la fois sur la hauteur des actions de la collectivité mais également sur la hauteur de l'action des autres acteurs du territoire (agriculture, industrie, etc.).

Comment doit-être rempli le tableau pour un PETR dont le territoire chevauche deux départements ?

- Lorsque le PETR est à cheval sur plusieurs départements, il est conseillé de remplir un questionnaire pour chaque département en saisissant si possible dans chacun les actions sur le périmètre du département en question.

2. Quelles sont les actions à inscrire dans le tableur ?

Les études de faisabilités sont-elles considérées comme une mise en œuvre des actions ? Ou bien la mise en œuvre concerne-t-elle des projets en cours de réalisation ?

- Les études de faisabilité peuvent être renseignées. Elles sont parfois dans les actions type pré identifiées (par exemple dans les actions pré-identifiées :« Étude de la faisabilité technique de forages géothermiques comme appui ou substitution à la biomasse dans le mix énergétique des réseaux de chaleur et des bâtiments publics » et « Financement et la réalisation d'études de faisabilité »).
- En complément, vous avez la possibilité d'ajouter des lignes action si vous le souhaitez en bas du tableau.

Est-il possible d'ajouter des actions ? Notamment d'adaptation

- Oui, si vous estimez que des actions répondent aux défis de la planification, vous avez la possibilité d'ajouter une ligne.

Quelle est la date de prise en compte des actions réalisées ou en cours de réalisation ?

Les dates à prendre en compte sont :

- les actions réalisées entre 2019 – 2023,
- les actions en cours de réalisation ou contractualisées d'ici 2024

Les actions réalisées dans le cadre du dispositif TepCV peuvent-elles être valorisées ?

- Non, car réalisées avant 2019

Comment estimer si une action est pertinente ou pas pour répondre à la question ?

- La question peut se lire aussi : est-ce que ma collectivité est concernée ? Peut-elle agir dessus ? A-t-elle les compétences pour ce faire ?

Quels sont les attendus exacts du pré-diagnostic et le niveau d'information souhaité ? des tendances, et dynamiques ou l'exhaustivité des actions sur les thématiques de la TE ?

- Pour le recueil, l'objectif est d'identifier les leviers sur lesquels la dynamique est en marche (des actions existantes et une implication forte des acteurs) et ceux sur lesquels il faut travailler dans la phase de débats pour renforcer l'action de tous.
- Pour cela, la saisie des actions ainsi que l'évaluation au travers de 2 questions qualitatives est importante. S'il manque quelques actions ce n'est pas très grave ; l'idée est de bien cerner la dynamique, de mettre un maximum d'informations, en alimentant les 2 onglets action et qualitatif. Des actions type sont pré identifiées pour vous aiguiller sur le type d'actions.

3. Utilisation du tableur

J'ai commencé à renseigner le menu déroulant sur une action, mais je me suis trompé de ligne, comment faire pour supprimer la saisie ?

- Le fait d'ouvrir un menu déroulant oblige à choisir une réponse. Cependant, il est possible de supprimer cette réponse en cliquant sur la case concernée et en appuyant sur la touche « suppr » de son ordinateur.

Dois-je renseigner toutes les lignes des onglets « Recueil des actions » et « Diagnostic » ?

- Oui, une case vide ne sera pas traitée de la même manière dans l'exploitation des questionnaires que les cases mentionnant « Je ne sais pas/action non pertinente ».

Lorsque je crée une nouvelle action, comment faire le choix dans le menu déroulant « Type d'action » ?

- Actif propre : action portant sur les biens et activités propres aux collectivités territoriales – ex. action portant sur le foncier de la collectivité ou dans le cadre de la commande publique,
- Incitation financière : action consistant en une aide financière de la part de la collectivité territoriale,
- Accompagnement : action d'accompagnement et de facilitation de la part de la collectivité territoriale – ex. information et sensibilisation, assistance technique, animation de réseaux d'acteurs... ,
- Norme : action normative ou réglementaire de la part de la collectivité territoriale,
- Connaissance : action portant sur l'amélioration des connaissances, du recueil des données et de leur suivi.

Je constate des problèmes de lenteur avec le fichier, notamment lorsque je passe d'un onglet à l'autre

Deux raisons peuvent expliquer les problèmes de lenteur :

- l'ancienneté de la version du logiciel de calculs utilisé (version de LibreOffice ou d'Excel),
- la configuration du matériel (puissance de l'ordinateur, version de Windows installée...).

Il est avant tout recommandé de privilégier l'utilisation d'une version à jour du logiciel de calculs choisi (version 7.6.3 pour LibreOffice) voire d'installer Excel.

Le recours à un ordinateur utilisant Windows 11 est également recommandé.

4. Synthèse des questionnaires et suites

Quelle suite sera donnée aux questionnaires ?

In fine, l'ensemble des actions que vous aurez saisies et leurs éléments d'évaluation seront agrégés et traduits dans des cartes par département. Cet exercice de recensement va permettre de prioriser les sujets à traiter lors de la 2^e étape de la planification écologique, celle du débat. Cette synthèse sera rendue publique.